



PROCÈS-VERBAL BIS

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 28 Août 2025

à : 11h

Présidence : MME. Fatima BALSA

Présents : MM. Bernard ROUER, Jean-Paul MARCHAL, José GOSSEC et Dominique DUMIOT

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 28.08.2025

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match		Nouve. date match	Heure match
1	30-août	Régional 1	U	53543206	US Monnaie	Bourges FC (2)	DU	18h
2	30-août	Régional 1	U	53543207	US Châteauneuf sur Loire	Vineuil SF	DU	19h30
3	31-août	Régional 1	U	53543208	Blois Foot 41 (2)	FC St Jean le Blanc	DU	15h
4	30-août	Régional 1	U	53543209	Avoine O. Chinon C.	CJF Fleury les Aubrais	DU	18h30
5	30-août	Régional 1	U	53543210	EB St Cyr sur Loire	ES Moulon Bourges	DU	18h
6	30-août	Régional 1	U	53543211	SC Azay Cheillé	CS Mainvilliers	DU	19h15
7	31-août	Régional 1	U	53543212	Union Foot de Touraine (2)	FC Drouais	DU	15h

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Jeunes" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match		Nouve. date match	Heure match
--	--------------------	---------	------------	----------	-------	--	-------------------	-------------

NÉANT

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Féminins" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match		Nouve. date match	Heure match
1	21-sept	Régional 1	U	53549290	FCM Ingré	CA Montrichard	02-nov	12h

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Futsal" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match		Nouve. date match	Heure match
--	--------------------	---------	------------	----------	-------	--	-------------------	-------------

NÉANT

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition**
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas**

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 29.08.25